

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication **08 FEV. 2023**

Séance du 2 février 2023

Date de convocation : 23 janvier 2023
Date d'affichage : 23 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le deux février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Serge ROBIN, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Catherine SERRA.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Mariane DOMEIZEL, Romain BRETTÉ à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Alain GOUIRAND à Nathalie LE BOUC, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Bernadette VITALE à Eve MAUREL.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND,

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-001
Budget Général 2022 - Restes à réaliser

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article R. 2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés par Monsieur le Président à la clôture de l'exercice 2022 correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre du budget de 2022.

Le détail de ces restes à réaliser est présenté en annexe.

Il s'élève à un total de :

Pour les dépenses d'investissement :	2 608 471,98 €
Pour les recettes d'investissement :	388 635,43 €

Il n'y a pas de restes à réaliser proposés pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider l'état des restes à réaliser tel que :
 - Le montant en investissement dépenses est de 2 608 471,98 €, le détail par opération figure en annexe,
 - Le montant en investissement recettes est de 388 635,43 €, le détail figure également en annexe,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider** l'état des restes à réaliser tel que :
 - Le montant en investissement dépenses est de 2 608 471,98 €, le détail par opération figure en annexe,
 - Le montant en investissement recettes est de 388 635,43 €, le détail figure également en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Lebouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

